

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1. Cadre juridique

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par transposition des dispositions prévues pour les communes de 3 500 habitants et plus, prévoit qu'un débat en Comité syndical ait lieu sur les orientations générales du budget avant son examen. La loi « NOTRe », publiée en 2015, a accentué l'information des élus dans le cadre du débat d'orientations budgétaires : il s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par la Présidente portant notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

C'est sous cette forme que sera débattu le budget 2025 de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble.

Il est précisé que ce rapport doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

2. Présentation de l'EP SCoT

L'EP SCoT de la Greg est un syndicat mixte fermé dont les membres sont :

- Communauté de communes Bièvre Est
- Bièvre Isère Communauté
- Grenoble-Alpes Métropole
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes du Trièves

L'EP SCoT ne levant pas d'impôts, ses ressources proviennent essentiellement des contributions de ses membres, calculées en euro par habitant et complétées éventuellement par des subventions selon les actions menées.

Afin de se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT, les missions de l'établissement public sont :

- L'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évolution du document SCoT ;
- L'animation des commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT ;
- L'aide à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux ;
- L'appropriation du SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire ;
- L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement.

Approuvé en décembre 2012, le SCoT a fait l'objet d'un bilan en 2018 après 6 années d'application, puis à nouveau en 2024. Ce dernier bilan a montré la nécessité de faire évoluer le contenu du SCoT.

3. Ressources humaines – Effectifs

Le Budget primitif (BP) a été construit sur la base d'un effectif de 7 personnes à temps complet :

- Benoît PARENT, directeur
- Mara CALABRO, assistante de direction
- Nathalie FUMEX, gestionnaire finances / RH
- Olivier ALEXANDRE, chargé de mission
- Cécile BENECH, chargée de mission
- Mathieu PERRIN, chargé de mission
- Gurvann DAVID, apprenti Master IDATT, institut d'urbanisme et de géographie alpine (12 mois, à partir de septembre 2024)

Cette configuration est envisagée pour assurer les missions de l'établissement pour les prochaines années. Elle permet notamment une gestion en direct et autonome des services paie, ressources humaines et comptabilité. Seuls les services relatifs à la médecine du travail sont conventionnés (avec Grenoble-Alpes Métropole).

Au-delà de la mobilisation de l'équipe, les missions de l'EP SCoT font l'objet d'un appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, dans le cadre de son programme partenarial. Le dimensionnement de ce partenariat est défini chaque année, au regard des travaux à mener pour conduire à bien les missions définies par les élus du comité syndical. De manière complémentaire, certaines missions de l'EP SCoT peuvent rendre nécessaire le recours à d'autres partenaires d'ingénierie publique ou à des prestataires / bureaux d'études. Avec le lancement de procédures d'évolution du document, le dimensionnement de l'ingénierie au côté de l'équipe du SCoT a été réévalué en fonction des objectifs et attentes formulés par les élus. Le présent rapport traduit ces orientations (cf. partie 5).

4. Exécution 2024 et contexte

Le budget primitif 2024 a été adopté le 27 mars 2024. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles.

Le budget primitif 2024 et le compte administratif font apparaître les éléments suivants.

FONCTIONNEMENT 2024

Le solde d'exécution est réel, il n'y plus d'écritures comptables à effectuer.

	Dépenses	BP 2023	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général			
	Etudes	177 000	152 000	114 000
	Réserves	254 430	290 381	
	Autres charges générales	134 267	134 530	122 928
012	Charges de personnel	460 500	493 911	467 367
65	Frais de mission Elus	1 500	1 500	1 500
042	Amortissements	30 167	16 210	12 882
	TOTAL	1 057 864	1 088 532	718 677
	Recettes			
002	Excédent	260 639	325 868	325 868
74	GAM	421 018	429 696	429 696
	EPCI	313 627	327 768	327 768
	Subventions	34 380		
77/75	Autre	6 200	5 200	7 070
042	Neutralisation amortissement	22 000		
	TOTAL	1 057 864	1 088 532	1 090 402

Les recettes étant principalement limitées aux contributions des EPCI, il a été prévu de maintenir le même niveau qu'en 2023 malgré le contexte d'inflation qui impacte également les charges de l'EP SCoT. A noter que la gestion de l'EP SCoT a permis un accroissement de l'excédent ces dernières années. Le cumul de la réserve vise à anticiper et limiter l'impact des dépenses importantes en lien avec les évolutions du document.

Solde d'exécution 2024 : 45 856 € - Excédent 2023 : 325 868 € soit un excédent 2025 de 371 725 €

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent	237 506	307 072	332 041	278 674	189 102	190 298	260 370	325 869	371 725
Solde d'exécution	69 566	24 969	-53 367	-89 572	1 196	70 072	65 499	45 856	

INVESTISSEMENT 2024

Jusqu'à ce jour, les investissements de l'établissement public étaient à un niveau très réduit, concernant essentiellement les véhicules et le matériel divers (informatique notamment). En prévision d'évolutions du document à venir, la section investissement est progressivement alimentée pour des dépenses d'études, comme le Code de l'urbanisme l'autorise. Cela concerne notamment le lancement de l'étude relative à l'évaluation environnementale de la modification simplifiée. A ce titre, l'établissement a perçu fin 2024, une dotation globale de décentralisation (DGD) d'un montant de 59 K€, augmentant ainsi l'excédent de la section.

DEPENSES		BP 2023	BP 2024	CA 2024
16				131
202	Frais d'études Urbanisme	2 000	25 600	25 600
21	Immobilisations corporelles	6 541	17 114	991
204	Subvention d'équipement	5 801	200	
40	Excédent de Fonctionnement capitalisé	22 002		
	TOTAL	36 344	42 914	26 722

RECETTES		BP 2023	BP 2024	CA 2024
001	Solde exécution	576	25 854	25 854
13	Etat	0		59 023
10	Dotations FCTVA/Autres	0	10	1 375
041	Opérations patrimoniales	5 601		
040	Amortissements	30 167	16 210	12 882
	TOTAL	36 344	42 914	99 134

Solde d'exécution 2024 : 46 558 € - Excédent 2023 : 25 854 € soit un excédent 2025 de 72 412 €

5. Eléments budgétaires prévisionnels / Plan pluriannuel d'investissement 2025-2028

La révision du SCoT a été actée lors du Comité syndical du 21 novembre 2024. Elle marque un nouveau cycle dans l'activité de l'EP SCoT et de son budget qui va impacter plusieurs exercices. Par ailleurs, les dépenses liées aux études de la révision et de la modification du document d'urbanisme seront affectées à la section d'investissement et entraîneront des dépenses d'amortissement sur les années suivantes.

Les dépenses nouvelles estimées concernent :

- Les études nécessaires aux procédures, à inscrire au programme partenarial de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (cotisation et programme d'activité) ou pour des prestations à des bureaux d'études ;
- Les frais engagés en lien avec la procédure, qui concerne un territoire vaste avec de nombreuses collectivités (7 EPCI, 261 communes, les nombreuses personnes publiques associées...).

Ces estimations ont permis de définir un budget prévisionnel dont l'exécution devra confirmer ou ajuster les dépenses à engager.

En termes de recettes, il est actuellement envisagé de mobiliser, en complément des contributions des EPCI :

- Les excédents cumulés ;
- Les dotations perçues de la part de l'Etat,



- La mobilisation d'un emprunt.

Des subventions complémentaires permettant la réalisation d'études ou de travaux liés à la procédure seront recherchées.

Estimation du montant total des coûts de la modification simplifiée et de la révision du SCoT

REVISION		2025	2026	2027	2028	TOTAL		
		250 JA	380 JA	410 JA	410 JA			
AGENCE	Assistance générale	195 000,00	304 000,00	328 000,00	328 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00	
	Gouvernance technique					0,00	59%	
	Diagnostic					0,00		
	PAS					0,00		
	DOO					0,00		
	Réalisation dossier					0,00		
	Ajustement dossier					0,00		
	Autres assistance					0,00		
BET / Prestations	Evaluation Environnementale 80 000€	10 000,00	30 000,00	40 000,00		80 000,00	470 000,00	
	Etat initial de l'environnement (EIE) BET	10 000,00	50 000,00	10 000,00	10 000,00	80 000,00	24%	
	Etude 1		40 000,00	40 000,00		80 000,00		
	Etude 2		40 000,00	40 000,00		80 000,00		
	DAACL 50 000€		20 000,00	30 000,00		50 000,00		
	Juridique 50 000€		10 000,00	25 000,00	15 000,00	50 000,00		
	Concertation Communication	10 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00	50 000,00		
PROCEDURE	Enquête publique				150 000,00	150 000,00	330 000,00	
	Impression / diffusion Arrêt			30 000,00		30 000,00	17%	
	Impression / diffusion définitive				50 000,00	50 000,00		
	Site internet	10 000,00	5 000,00	5 000,00		20 000,00		
	Annonces légales Diffusion	10 000,00		20 000,00	20 000,00	50 000,00		
	Instances/séminaires	10 000,00	10 000,00	10 000,00		30 000,00	1 955 000,00	Total Révision
MODIFICATION N°1		150 JA	20 JA					
AGENCE		117 000,00	16 000,00			133 000,00		
						0,00		
BET	Evaluation environnementale	40 000,00				40 000,00		
						0,00		
Procédure	Procédure / impression	15 000,00				15 000,00		
	Annonces légales					0,00		
	Concertation	10 000,00				10 000,00	198 000,00	Total MS
	TOTAL SCOT	437 000,00	540 000,00	593 000,00	583 000,00	2 153 000,00		
								Avec Cotisations
								2 582 333,00

Dans le cadre des travaux préparatoires d'une planification pluriannuelle des financements, des projections indicatives ont été formulées pour explorer les différentes possibilités. La proposition d'un emprunt sur 10 ans, et ses impacts sur le budget de l'EP SCoT, permettent les projections suivantes pour la période 2025-2028 (fonctionnement et investissement).

FONCTIONNEMENT 2025-2028

Dépenses		2025	2026	2027	2028
011	Charges à caractère général	97 350	98 800	100 282	101 790
	Réserve				
	Agence d'urbanisme	104 000	108 445	110 000	110 000
012	Charges de personnel	510 000	518 000	525 800	533 700
65	Autres (mission, élus...)	7 000	7 105	7 212	7 320
	dont jours agences				
6611	Intérêts des emprunts	9 572	19 889	32 545	44 880
	Sous-total DRF	727 922	752 239	775 839	797 690
	Enveloppe de réserve	318 461	84 882	97 001	97 146
023	Virement à la section investissement	85 529	205 425	176 500	169 320
042	Amortissements	5 700	16 300	16 000	15 600
	TOTAL	1 137 612	1 058 846	1 065 340	1 079 756
Recettes		2025	2026	2027	2028
013	Atténuation charges	5 000	5 000	5 000	5 000
74	Participations (base 2025 puis +0,3%)	760 886	763 169	765 458	767 755
	Participations financement révision			210 000	210 000
	Subventions				
75	Autres produits de gestion courante				
77	Produits exceptionnels				
	Sous-total RRF	765 886	768 169	980 458	982 755
002	Excédent	371 725	290 677	84 882	97 001
	TOTAL	1 137 611	1 058 846	1 065 340	1 079 756

Au-delà des efforts menés afin de maintenir afin de rester au plus bas les dépenses de fonctionnement (renégociation assurance, copieur, téléphonie et internet, ou fournitures...), ces prévisions tiennent compte d'une augmentation des charges de gestion courante de 1,5%/ an.

INVESTISSEMENT 2025-2028

Dépenses		2025	2026	2027	2028
001	Solde d'exécution		85 312	193 625	164 700
20	Etudes	125 000	220 000	265 000	255 000
	202 Urbanisme	312 000	325 500	328 000	328 000
	204 Autres études	1 425	1 225		
16	RBT Emprunts capital	30 000	65 000	110 000	158 000
	Dépôts et cautionnement				
21	Immo corporelles	5 000			
	Sous-total DRI	473 425	611 725	703 000	741 000
	Enveloppe de réserve non consommée				
	TOTAL	473 425	697 037	896 625	905 700
Recettes		2025	2026	2027	2028
1641	Emprunts	300 000	350 000	450 000	480 000
1068	Affectation du résultat		85 312	193 625	164 700
	Autres				
10	FCTVA			20 500	36 080
13	Subventions (DGD)	10 000	40 000	40 000	40 000
	Sous-total RRI	310 000	475 312	704 125	720 780
021	Virement Fonctionnement	85 529	199 525	170 600	163 420
040	Dotation amortissement	5 700	28 100	27 800	27 400
001	Excédent	72 196			
	TOTAL	473 425	702 937	902 525	911 600

6. Plan pluriannuel de remboursement des emprunts

Le plan pluriannuel de remboursement permet d'avoir recours les deux premières à la mobilisation de l'excédent. L'impact sur l'augmentation des contributions complémentaires serait à partir de 2027.

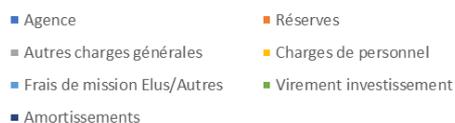
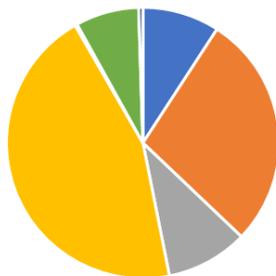
TOTAL EMPRUNTS	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
CAPITAL	30 000	65 000	110 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	128 000	93 000	48 000
INTERETS	9 572	19 889	32 545	44 880	39 732	34 584	29 436	24 288	19 140	13 992	8 844	4 653	1 589
ANNUITE	39 572	84 889	142 545	202 880	197 732	192 584	187 436	182 288	177 140	171 992	136 844	97 653	49 589

7. Propositions BP 2025

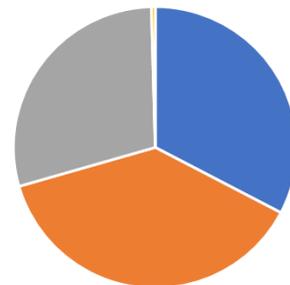
FONCTIONNEMENT

	Dépenses	BP 2025
011	Charges à caractère général	
	Agence	104 000
	Réserves	318 641
	Autres charges générales	110 742
012	Charges de personnel	510 000
65	Frais de mission Elus/Autres	3 000
023	Virement investissement	85 528
042	Amortissements	5 700
	TOTAL	1 137 611
	Recettes	
002	Excédent	371 725
74	GAM	430 775
	EPCI	330 111
6479	Autres	5 000
	TOTAL	1 137 611

BP 2025 - Dépenses



BP 2025 Recettes



INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2024
20	Frais d'études	125 000
20	Agence	312 000
16	Emprunts	30 000
21	Immo corporelles	6 741
	TOTAL	473 525

RECETTES		BP 2024
001	Solde exécution	72 412
023	Virement fonctionnement	85 528
16	Emprunts	300 000
040	Amortissements	5 700
10	FCTVA/AUTRES	101
1311	Etat	10 000
	TOTAL	473 525

Dépenses



- Frais d'études
- Agence
- Emprunts
- Immo corporelles

Recettes



- Solde exécution
- Virement fonctionnement
- Emprunts
- Amortissements

Proposition des contributions des EPCI pour 2025

EPCI	Population Insee DGF 2024	Participation BP 2025 base 0,93€/hab
Grenoble Alpes Métropole	463 199	430 775,07 €
CA du Pays Voironnais	99 730	92 748,90 €
CC le Grésivaudan	113 382	105 445,26 €
CC Bièvre Est	23 651	21 995,43 €
Bièvre Isère Communauté	58 087	54 020,91 €
Saint Marcellin Vercors Isère C	46 978	43 689,54 €
CC le Trièves	13 130	12 210,90 €
TOTAL	818 157	760 886,01 €

Sur la base des statuts en vigueur, la contribution des EPCI restera à 0,93 € / habitant (au même niveau depuis 2021).

Le recours à l'emprunt pour le financement des procédures et la mobilisation de l'excédent cumulé permettent de ne pas augmenter en 2025 et en 2026 les contributions des intercommunalités.